

LA
SEMAINE RELIGIEUSE
 DE MONTRÉAL

SOMMAIRE

I Au prône. Offices de l'Eglise. Titulaires d'églises paroissiales. — II Ordinations. — III Le temps pour faire ses Pâques. — IV Samedi prochain gras. — V Prières des Quarante-Heures. — VI Paroles du prêtre. — VII L'apostolat catholique et ses héros. — VIII De l'évêché anglican au grand séminaire. — IX Les catholiques au parlement fédéral. — X Vendredi saint et premier vendredi du mois.

AU PRONE

Le dimanche 22 février

annonces :

les Quatre-Temps;

l'abstinence, mercredi, vendredi et samedi;

la fête de saint Matthias (mercredi);

les exercices du mois de mars.

OFFICES DE L'EGLISE

Le dimanche 22 février

Office du I dim. du Carême, **semi-double (privilegié contre tout autre de 1e cl.)**; mém. de saint Pierre et de saint Paul; préf. de la pénitence. — Aux vêpres, mém. 1o de saint Pierre Damien, 2o de saint Paul, 3o de saint Paul.

Indulgences : 1o 300 jours chaque jour, pour ceux qui, en particulier ou en commun, font pendant ce mois quelque exercice de piété (prières ou actes de dévotion) en l'honneur de saint Joseph; — 2o indulgence plénière au jour de la Pentecôte, en ce mois ou l'un des huit jours suivants, pour ceux qui auront accompli, pendant un mois, ces pieux exercices, moyennant *confession, communion et prière* aux intentions du Souverain Pontife.

TITULAIRES D'EGLISES PAROISSIALES

Le dimanche 29 février

Les titulaires dont l'office tombe du 22 février au 1 mai, n'auront pour solennité que le IVe dimanche après Pâques (le 2 mai), le IIIe dimanche étant occupés par les solennités de l'Annonciation et de saint Joseph.

J. S.

ORDINATIONS

Le 1er février 1920, chez les Pères du Saint-Sacrement à Montréal, Mgr Forbes, évêque de Joliette, conférait l'ordre sacré de la prêtrise aux Pères William Fox et Lorenzo Piché, de la communauté du Saint-Sacrement.

Le lendemain, 2 février, chez les Pères Jésuites, en l'église de l'Immaculée-Conception, à Montréal, Mgr Georges Gauthier, évêque auxiliaire et administrateur du diocèse, conférait l'ordre sacré de la prêtrise aux Pères Francis Downes, Robert Shea, Francis MacDonald et Joseph Gamache, de la Compagnie de Jésus.

LE TEMPS POUR FAIRE SES PAQUES

La *Semaine religieuse* est autorisée à annoncer que dans le diocèse le temps utile pour faire ses Pâques, cette année comme à l'ordinaire, ira du *Mercredi des cendres* au *Dimanche de Quasimodo*.
Communication officielle.

SAMEDI PROCHAIN GRAS

Le samedi après le *Mercredi des cendres*, d'après le texte de l'*indult* obtenu par Mgr l'évêque de Joliette, est bien un jour gras.
Communication officielle.

PRIERES DES QUARANTE-HEURES

Mardi	24 février	— Sainte-Scholastique.
Jeudi	26 "	— Collège de la Côte-des-Neiges.
Samedi	28 "	— Saint-Anselme. — Sainte-Cécile.

PAROLES DU PAPE

DANS le discours qu'il a prononcé le 24 décembre 1919 en réponse aux vœux du Sacré Collège présentés par le cardinal Vanutelli, Benoît XV a rappelé au monde " sorti de la guerre mais non pas sorti de l'angoisse ", que la source de la paix, pour la société comme pour les individus, c'est l'esprit de foi. Seul en effet l'esprit de foi peut procurer la paix dans le respect de l'ordre, la paix dans le respect de la morale, la paix dans le respect de Dieu, la paix dans le respect de Jésus-Christ.

Premièrement *la paix dans le respect de l'ordre*. La paix n'est pas autre chose, suivant la définition de saint Augustin, que " la tranquillité de l'ordre ". On comprend dès lors qu'il ne saurait y avoir de paix, pour l'individu et pour la société, sans que l'ordre après avoir été troublé se rétablisse dans l'un et dans l'autre. " Or, dit le Souverain Pontife, en quels rapports consiste l'ordre voulu par Dieu dans le monde? La foi nous l'enseigne. Il consiste, tout d'abord, dans la reconnaissance pratique du suprême domaine du créateur sur toutes les œuvres de sa main. Il consiste, en second lieu, dans le règne de l'esprit sur les sens. Il consiste enfin dans l'amour sincère et pratique de nos semblables. Sans cette triple harmonie, la tranquillité de l'ordre ne peut se vérifier. Or, qui ne voit que la tranquillité de l'ordre est troublé aujourd'hui plus que jamais, dans la société et dans l'individu, parce que, plus que dans le passé, il a été bouleversé par la violence de passions, qui se sont soulevées pour nier les droits de Dieu sur la société humaine, l'empire de l'âme sur le corps et l'amour pratique du prochain. "

Deuxièmement, *la paix dans le respect de la morale*. Ici le pape constate et déplore, avec les évêques de la catholicité, " les

dévastations morales de la guerre, perfidement exploitée par ceux qui épient les infortunes et les abjections pour les tourner au profit de l'irréligion et de l'abrutissement social. L'esprit d'indiscipline, triste privilège autrefois d'un petit nombre, a envahi aujourd'hui les masses, et leur suggère à elles aussi l'antique *non serviam*. Aujourd'hui, avide de plaisir, assoiffée de richesses, sans goût pour le travail, l'humanité, avec une folie, une inconscience collective, ne rougit point, parmi tant de deuils et de larmes, de s'abandonner au plaisir et d'abuser des biens dans le temps même où elle en tarit les sources. Aujourd'hui ce n'est plus seulement dans les rapports des nations, c'est entre les individus eux-mêmes qu'une nouvelle guerre menace d'éclater, et elle est déjà déclarée : guerre d'envie, de haine, d'aveuglement, tant elle se déchaine contre le droit, contre la charité, contre le bien-être social des masses elles-mêmes livrées aux convulsions.

Troisièmement, *la paix dans le respect de Dieu*. La diminution de l'esprit de foi et l'oubli des grandes vérités chrétiennes ont eu ici encore les plus désastreuses conséquences, car ce que l'individu ose contre l'individu, la société l'ose sur une plus large échelle contre Dieu. " De la liberté, on en est venu à la tolérance ; de la tolérance, aux divisions ; des divisions, aux conflits de doctrines ; des conflits de doctrines à l'ostracisme. Car Dieu est devenu un étranger. La société veut se suffire à elle-même. La raison veut être l'unique force du progrès humain. Mais où conduit cette folie du naturalisme ? L'oubli du surnaturel conduit individuellement à l'égoïsme dans les divers aspects de ses multiples esclavages, et il conduit socialement à la révolution, à l'anarchie, à la destruction. "

Quatrièmement, *la paix dans le respect de Jésus-Christ*. Lui seul en effet peut nous guérir si nous opposons au naturalisme dominant aujourd'hui par tout l'univers sa doctrine et ses

exemples. Donc, au mal de la rébellion contre Dieu, que l'individu oppose le remède de la parfaite soumission aux décrets divins, prêchée par l'Enfant de Bethléem, qui est venu au monde *ut faceret voluntatem Patris* ; au mal de l'orgueil, qu'il oppose le remède de l'humilité pratiquée par celui qui, étant Dieu, s'est présenté comme un homme mortel ; finalement, au mal de l'égoïsme, qu'il oppose le remède de la charité de celui qui a pris sur lui nos maux pour nous donner ses biens. Alors, l'ordre voulu par Dieu dans la création sera rétabli ; alors, la paix reviendra réjouir les individus, grâce à l'esprit de foi que ravive en nous l'anniversaire de la naissance de Jésus-Christ ; alors, la société retrouvera son équilibre, elle redeviendra ce que le génie d'Augustin appela *la cité de Dieu* en opposition avec *la cité du monde*.

Nous y contribuerons efficacement, conclut le Souverain Pontife, en faisant comme dit saint Paul, *les œuvres de la paix—itaque quae pacis sunt sectemur*. “ *Pacis sunt*, les actes de soumission et d'obéissance aux lois divines et humaines, qui, d'une façon directe ou indirecte, reconnaissent le suprême domaine de Dieu sur la créature... *Pacis sunt*, les actes publics par lesquels on reconnaît que, ni par les écoles, ni par les tribunaux, ni par les assemblées publiques, Dieu ne doit être frappé d'ostracisme, lui qui est le Seigneur, non seulement des individus, mais aussi de la société... *Pacis sunt*, les efforts et les sollicitudes pour établir l'alliance des peuples sur la base de la justice... *Pacis sunt*, les arbitrages et les sentences qui condamnent les peuples vaincus à une peine équitable, non à la destruction. ”

Ce sont là de graves enseignements que les catholiques du monde entier feront bien de méditer. Tombés des lèvres du vicaire de Jésus-Christ, ils sont comme un écho de l'éternelle vérité. Et c'est la vérité qui nous délivrera.

La Semaine religieuse de Lille.

L'APOSTOLAT CATHOLIQUE ET SES HEROS

LES *Missions catholiques*, fidèles à une ancienne tradition, ont publié dans leur dernier fascicule de 1919, la liste des missionnaires frappés par la mort au cours de l'année précédente.

Ce glorieux nécrologe ne comprend pas moins de 237 noms, dont 125 étrangers et 112 Français. Encore une fois, en 1918, comme toujours, la part de la France, à elle seule, égale donc presque exactement celle de tous les autres pays du monde.

Dans cette énumération, émouvante par sa simplicité même, glanons quelques détails.

* * *

La liste comprend les noms de 8 évêques et de 229 prêtres.

Des 8 évêques, 4 étaient étrangers. Les 4 Français étaient : NN. SS. Sontag, lazariste, originaire du diocèse de Strasbourg, qui évangélisait la Perse depuis 1895, archevêque d'Ispahan, massacré par les Turcs ; Cazet, de la Compagnie de Jésus, originaire du diocèse de Bayonne, missionnaire à Madagascar et vicaire apostolique de Tananarive ; Bourdon, des Missions étrangères de Paris, originaire du diocèse de Séez, vicaire apostolique de la Birmanie ; Broyer, mariste, originaire du diocèse de Belley, vicaire apostolique des îles Samoa (Océanie).

Parmi eux se trouvaient à la fois le doyen d'âge et le doyen de mission des huit évêques défunts, savoir : Mgr Cazet, né en 1827 et arrivé à Madagascar en 1864, et Mgr Bourdon, né en 1834 et arrivé en Birmanie en 1863.

Des 229 prêtres, 121 étaient étrangers et 108 Français ; c'est encore parmi ces derniers que se trouvaient le doyen d'âge et le doyen de mission, savoir : le R. P. Jean Bas, de la Compagnie de Jésus, originaire du diocèse d'Autun, né en 1827, mission-

naï
sion
1831

D
Esp
L
lités
dais
5 ;
Gre
chie

P
n'es
cèse
Van
Met
Nan
Lug
çon,
Mea
Bay
I ; P
Alge
E
cette
M
Com
Blar

naire en Syrie depuis 1901, et le R. P. Jules Fatard, des Missions étrangères de Paris, originaire du diocèse de Séez, né en 1838, missionnaire à Pondichéry depuis 1863.

* * *

Des 4 évêques étrangers, 1 était Macédonien, 1 Italien, 1 Espagnol, et 1 Brésilien.

Les 121 prêtres étrangers se répartissaient entre les nationalités ci-après : Italiens, 23 ; Belges, 17 ; Espagnols, 15 ; Hollandais, 15 ; Allemands, 10 ; Irlandais, 8 ; Hindous, 7 ; Canadiens, 5 ; Américains des Etats-Unis, 5 ; Suisses, 2 ; Portugais, 2 ; Grecs, 2 ; Anglais, 2 ; Persans, 2 ; Luxembourgeois, 1 ; Autrichien, 1 ; Australien, 1 ; Syrien, 1 ; Colombien, 1 ; Chinois, 1.

* * *

Pour cinq des 108 prêtres français, le diocèse de naissance n'est pas spécifié. Les 103 autres étaient originaires de diocèses ci-après : Strasbourg, 10 ; Lyon, 8 ; Rennes, 5 ; Quimper, 5 ; Vannes, 4 ; Saint-Brieuc, 4 ; Angers, 3 ; Rodez, 3 ; Viviers, 3 ; Metz, 3 ; Toulouse, 3 ; Gap, 3 ; Paris, 2 ; Tarbes, 2 ; Autun, 2 ; Nantes, 2 ; Laval, 2 ; Clermont, 2 ; Chambéry, 2 ; Cambrai, 2 ; Luçon, 2 ; Soissons, 2 ; Saint-Flour, 2 ; Saint-Claude, 2 ; Besançon, 2 ; Reims, 1 ; Arras, 1 ; Le Puy, 1 ; Nîmes, 1 ; Grenoble, 1 ; Meaux, 1 ; Lille, 1 ; Marseille, 1 ; Tours, 1 ; Albi, 1 ; Tulle, 1 ; Bayonne, 1 ; Belley, 1 ; Tarentaise, 1 ; Coutances, 1 ; Bourges, 1 ; Nancy, 1 ; Agen, 1 ; Montauban, 1 ; Le Mans, 1 ; Séez, 1 ; Alger, 1 ; Avignon, 1.

Enfin, voici par famille religieuse, le contingent fourni à cette glorieuse liste :

Missions étrangères de Paris, 35 ; Pères du Saint-Esprit, 13 ; Compagnie de Jésus, 11 ; Lazaristes, 11 ; Maristes, 6 ; Pères Blancs, 6 ; Assomptionnistes, 5 ; Oblats de Marie, 5 ; Sacrés-

Cœurs de Picpus, 5; Carmes, 3; Capucins, 3; Frères Mineurs, 2; Sacré-Coeur d'Issoudun, 2; Missionnaires de Saint-François de Sales d'Annecy, 1.

* * *

Génération après génération, nos missionnaires, on le voit, continuent d'écrire dans l'histoire de l'apostolat la plus glorieuse page à l'honneur de notre pays.

Le don sans cesse renouvelé des meilleurs de ses fils pour la diffusion de l'Évangile à travers le monde reste pour la France, malgré toutes ses erreurs, ses fautes et ses abandons, en même temps que le témoignage d'une puissante vitalité religieuse, le gage de tous les pardons et de tous les relèvements.

La Croix de Paris—6 janvier 1920.

DE L'ÉVÊCHE ANGLICAN AU GRAND SEMINAIRE

A la fin de l'été dernier, journaux et revues annonçaient que le Rév. Fr. Frederick Kinsman, évêque anglican du Delaware depuis 1908, avait donné sa démission par une lettre adressée, en juillet dernier, à l'évêque-président de sa communion aux États-Unis.

Ce ministre de la Haute Eglise, théologien réputé parmi les siens, se voyait, dans la droiture de son âme, contraint à un aveu sincère bien que pénible. Après avoir étudié avec soin l'histoire de l'anglicanisme il s'était convaincu qu'elle est bien plus attachée à la réforme protestante qu'à la vérité catholique, malgré ses dires et ses prétentions. Ses tendances générales et la pensée dominante de ses adeptes dérivent rapidement vers les vagues croyances des protestants les plus avancés et s'éloignent d'autant de l'antique foi catholique; les négations les plus hardies, les doctrines les plus étranges, soit sur des questions de foi, soit au sujet de l'efficacité des sacre-

ments ou de la validité des ordres sacrés, montrent bien le fonds protestant de cette église.

Le 23 novembre dernier, quatre mois après avoir donné sa démission, le Très Rév. Kingsman, abjurait l'hérésie protestante, dans la cathédrale de Baltimore, entre les mains de S. E. le cardinal Gibbons. Après avoir eu le courage d'abandonner, par conviction, une haute position sociale, il a eu celui plus grand encore de tourner le dos à tout son passé et de devenir un simple laïque dans l'Eglise catholique.

Comme il n'est pas marié, il a été admis immédiatement au grand séminaire de Baltimore où il va se préparer à la prêtrise. L'abbé Kingsman est né en 1868. Il est docteur en théologie de l'université d'Oxford, docteur ès-lettres de l'université de Washington. Il est l'auteur de plusieurs ouvrages tels que *Principes de l'Anglicanisme* (1910) ; *Catholique et Protestant* (1913) ; *La Prière pour les âmes* (1914) ; *Les grandes lignes de l'histoire de l'Eglise* (1916).

Plus de trois cents ministres épiscopaliens se sont soumis à l'Eglise, aux Etats-Unis, depuis une quarantaine d'années. Mais il faut remonter à 1852 pour rencontrer le cas d'un évêque anglican réconcilié avec l'Eglise catholique, c'est celui du Très Rév. Levi Silliman Ives, évêque anglican de la Caroline du nord. Etant marié, il ne put entrer dans les ordres. Il devint professeur de rhétorique au séminaire de New-York.

L'Action catholique.

LES CATHOLIQUES AU PARLEMENT ITALIEN

Pour la première fois, les catholiques ont participé aux élections législatives italiennes en novembre dernier. Jusqu'ici à la demande du pape, ils s'en étaient abstenus. Devant la marée montante du socialisme en Italie, ils ont dû rentrer en

ligne de bataille. Et ils ont conquis 100 sièges. Les socialistes, eux, détiennent 156 sièges. Comme le gouvernement ne peut se maintenir autrement qu'en s'appuyant sur les catholiques, cela crée à ceux-ci une situation de premier ordre. Pour obtenir leur appui, le gouvernement a donné à la Chambre un président accepté par eux et les fait participer au pouvoir en confiant à certains d'entre-eux d'importants portefeuilles de ministres et de leurs secrétariats.

Les catholiques incarnent, en Italie comme ailleurs, les forces de l'ordre, tout comme le socialisme personnifie les forces de désordre, de destruction et d'anarchie. Là, comme en d'autres pays, l'organe des socialistes, l'*Avanti*, l'admet, les autres partis politiques disparaîtront et les luttes futures se feront entre le parti catholique et le parti socialiste. C'est l'Eglise, une fois de plus, qui sauvera la société de l'invasion des Barbares.

VENDREDI SAINT

ET

PREMIER VENDREDI DU MOIS



N sait que le premier vendredi du mois d'avril tombe cette année le vendredi saint, jour auquel l'Eglise ne permet pas de communier.

Cette occurrence est assez fréquente. Elle a lieu chaque fois que la fête de Pâques tombe entre le 3 et le 9 avril. Le premier vendredi qui se rencontre alors entre le 1 et le 7 avril est le vendredi saint. Cette rencontre, a eu lieu, pour ce siècle, en 1901, 1904, 1912, 1915, 1917, et elle se répète en 1920. Elle se produira encore en 1926, 1928, 1931, 1939, 1942, 1947 et 1950, pour cette moitié du siècle.

Cette circonstance est particulièrement remarquée des nombreux fidèles qui communient neuf premiers vendredis de mois consécutifs, selon le désir manifesté par Notre-Seigneur à la bienheureuse Marguerite-Marie. Elle les contriste et ils se demandent s'ils ne doivent pas une fois de plus recommencer leur série. Ils désirent éviter cette reprise et consultent pour savoir ce qu'ils doivent faire. La plupart du temps, ils s'adressent à des personnes qui ne peuvent les éclairer, ne se rappelant avoir lu aucun renseignement sur cette difficulté. Aussi sera-t-il intéressant pour plusieurs lecteurs de savoir ce que l'on a déjà dit sur le sujet.

Avant tout, il importe de se rappeler les termes de cette promesse. Au mois de mai 1688, la bienheureuse Marguerite-Marie Alacoque, religieuse de la Visitation, à Paray-le-Monial, eut, un vendredi, une apparition de Notre-Seigneur, qui lui dit :

Je te promets, dans l'excessive miséricorde de mon cœur, que son amour tout-puissant accordera à tous ceux qui communieront, neuf premiers vendredis du mois, tout de suite, la grâce finale de la pénitence; ils ne mourront point en sa disgrâce ni sans recevoir les sacrements, mon divin cœur se rendant leur asile assuré en ce dernier moment.

Tel est le texte écrit par la bienheureuse à sa supérieure. Cette faveur constitue la douzième promesse du Sacré-Cœur, appelée, à cause de son importance, la " grande promesse ". On l'omet souvent dans la série des promesses qu'on imprime au revers des diverses images du Sacré-Cœur, mais c'est plutôt à cause de la fausse intelligence qu'on pourrait en avoir qu'à cause d'un doute sur son authenticité. Elle est certainement authentique.

Comme on le voit dans ce texte, si la promesse est claire, la condition qui garantit son exécution l'est également. D'autre part, elle ne laisse place à aucun motif de dispense. Notre-Seigneur s'est exprimé comme il a voulu et paraît n'avoir admis aucune exception à sa condition.

Aussi faut-il dire qu'il n'y a qu'une solution qui soit certaine en toute circonstance, c'est de recommencer la série des communions interrompue pour quelque motif que ce soit.

Mais comme un grand nombre de personnes, soit de santé débile, soit éloignées de l'église, ont intérêt à ne pas recommencer, mais à s'appuyer sur une raison sérieuse de continuer avec l'espérance fondée de ne pas perdre le fruit de la promesse, divers auteurs ont risqué une solution.

Disons tout d'abord que la matière ne relève pas de l'Eglise, qu'elle ne s'est pas prononcée sur ce point et ne le fera probablement jamais. Ce serait donc en vain qu'on chercherait à élucider la difficulté au moyen des recueils d'indulgence. Ni la *Raccolta* officielle,¹ ni les excellents manuels du père Béringer² et du père Hilgers,³ même s'ils rapportent la promesse, ne proposent de solution.

Toutefois pour apprécier les diverses solutions qu'on a données à cette difficulté, il est à propos de faire quelques remarques. Il n'est pas inutile de distinguer une omission volontaire

¹ On appelle *Raccolta di orazioni e pie opere...* (en italien) ou *Recueil de prières et œuvres pies* (non de confréries) *enrichies d'indulgences...* un livre donnant le texte des prières enrichies d'indulgence à l'usage de tous les fidèles. La 15e édition (de 1886) a été traduite en français de 1888 (chez Lecoffre) et la 16e (de 1898) l'a été en 1901 (chez Desclée). C'est la source à laquelle il faut nécessairement puiser. Si ceux qui font imprimer des souvenirs mortuaires avec prières indulgenciées en faisaient usage, ils ne publieraient pas si souvent des indulgences fausses ou apocryphes qu'ils lisent sur de semblables images et qui sont sans cesse reproduites par ignorance ou par négligence.

² LES INDULGENCES, *leur nature et leur usage*, par le père Béringer, S. J., édition française, traduite de l'allemand, en 1890, 1893 et 1905, avec 3 suppléments : reproduit la *Raccolta* et ajoute les diverses confréries et associations pieuses. Deux volumes très compacts d'une étude difficile.

³ MANUEL DES INDULGENCES, *d'après l'ouvrage du père Béringer*, par le père Hilgers, s. j., un volume petit, mais épais, abrégé des précédents et bien plus facile à étudier.

de celle qui est involontaire, et même de celle qui est imposée par l'autorité de l'Eglise. De plus on peut distinguer divers éléments dans la condition imposée par le Sauveur à l'accomplissement de sa promesse.

Outre le fait principal, la *communión*, on peut remarquer, a) le jour choisi par le Sauveur (le *vendredi*), b) le nombre de vendredis (*neuf*), c) l'ordre de ces vendredis (*le 1er de chaque mois*), d) enfin la continuité de ces premiers vendredis (*pendant neuf mois*). Or, diverses solutions ont été proposées soit par des auteurs qui ont écrit sur ce sujet, soit par des revues ecclésiastiques dans des réponses à des consultations.

Apprécions d'abord les motifs qui font manquer la série des premiers vendredis du mois. Il n'y a évidemment pas à considérer l'*interruption volontaire*. Dans ce cas, il faut évidemment recommencer la série. Mais quel cas peut-on faire de l'*interruption involontaire* causée par la maladie, l'éloignement de l'église, une tempête, l'absence de l'unique prêtre, qui dessert son église, etc. On a affirmé que dans un cas de *nécessité quelconque*, tels que les précédents, il ne serait pas nécessaire de recommencer une série de neuf communions. ⁴ Cette opinion est partagée par l'*Ami du clergé*, ⁵ bien qu'il conseille par prudence de recommencer la série. Mais le *Catéchisme de la dévotion au Sacré-Coeur* dit le contraire: "La communion doit se faire pendant neuf mois consécutifs. La neuvaine devra donc être recommencée, si, dans la série des neuf premiers vendredis, il y a une interruption..." ⁶ Les avis sont donc partagés. Il vaudra bien mieux dans le cas d'un tel obstacle, recommencer la série. C'est aussi l'avis que donne l'*Ami du*

⁴ Affirmation du *Petit Apôtre du Sacré-Coeur*, par l'abbé S. Febvre, p. 95.

⁵ *Ami du clergé* de 1901 (23e vol.), p. 797 et 1908 (30e vol.), p. 938.

⁶ Publié par un chapelain de Montmartre en 1902, p. 257, cité dans *Ami du clergé* de 1908, p. 938.

clergé lui-même, qui (après avoir donné sa propre opinion) conseille "au moins pour plus de sûreté" de recommencer. ⁷

Cependant ce même *Ami du clergé*, lorsqu'il est question de la rencontre du vendredi saint avec le premier vendredi, admet que la série n'est pas interrompue, parce que l'obstacle vient d'une loi de l'Eglise, non d'un empêchement particulier. ⁸ Il va sans dire que l'abbé Febvre qui, on l'a vu plus haut, accepte tout empêchement involontaire, admet à plus forte raison le présent obstacle. De même le *Catéchisme de la dévotion au Sacré-Coeur*, cité déjà, et qui fait recommencer la série interrompue par nécessité, ajoute : "à moins que cette interruption ne soit occasionnée par le vendredi saint tombant un premier vendredi..." L'*Ami du clergé* considère aussi l'opinion en faveur du vendredi saint comme très probable. ⁹ Le lecteur qui se trouve dans ce cas pourra donc l'adopter, s'il le désire, surtout s'il a déjà plus d'une fois recommencé des séries toujours interrompues.

Mais que devront faire ceux qui accepteront cette opinion? Pourront-ils omettre ce vendredi sans le remplacer, ou par quel jour le remplaceront-ils? Ici encore il y a plusieurs solutions à apprécier. C'est le moment de tirer parti des divers éléments de la promesse distingués plus haut :

1. JOUR DE VENDREDI.—Le choix du vendredi, jour auquel notre divin Sauveur, dans son amour infini, s'est livré à la mort pour nous, paraît trop important pour qu'on puisse le remplacer par un autre jour, comme le jeudi saint, ¹⁰ ou même le dimanche de Pâques, malgré le grand mystère qu'il honore. On ne conseillera donc pas d'avancer la communion au jeudi

⁷ Vol. de 1898 (20e), p. 768; Vol. de 1901 (23e), p. 797; Vol. de 1908, p. 939.

⁸ Vol. de 1896 (18e), p. 142 et 222.

⁹ Vol. de 1901 (23e), p. 205.

¹⁰ Comme l'a proposé l'*Ami du clergé*, 1896 (18e vol.), p. 222.

saint, non plus que de la différer au dimanche suivant. Il faut qu'elle soit faite le vendredi.

2. NEUF VENDREDIS.—On ne pourra pas davantage omettre ce vendredi et se contenter de huit communions. Le nombre neuf paraît être choisi à dessein par Notre-Seigneur et il n'est guère probable que, même à raison de la défense de l'Eglise de communier le vendredi saint, il se contente de cette série incomplète. Il faut donc écarter encore cette solution.

3. PREMIER VENDREDI.—Pourrait-on remplacer cette communion omise le vendredi saint par la communion faite un autre vendredi, le deuxième du mois d'avril? ¹¹ La circonstance du premier vendredi paraît encore trop importante pour donner ce conseil.

4. CONTINUITÉ.—Il faut avouer que c'est précisément cette circonstance de la continuité que les auteurs jugent la moins importante, puisqu'ils proposent de communier un dixième mois ¹² et considèrent cette pratique comme très probable. ¹³ En vérité, il serait surprenant que Notre-Seigneur, qui se montre si généreux dans cette révélation, n'acceptât pas cet obstacle imposé par son Eglise dépositaire de sa sagesse et de son autorité. Aussi " Notre-Seigneur ne saurait vouloir priver des faveurs promises ceux qui ne font qu'obéir à une loi de l'Eglise en ne communiant pas un des vendredis demandés ". ¹⁴ M. l'abbé Boudinhon ¹⁵ est encore plus expressif: " Il serait

¹¹ Serait-ce le sens de l'expression "vendredi suivant" employé par l'*Ami du clergé* en 1896 (vol. 18e), p. 142? Cependant dans le même volume, à la p. 222, il dit "un vendredi de plus" ce qu'il faut sans doute entendre du premier vendredi d'un mois.

¹² *Ami du clergé*, 1901 (23e vol.), p. 205; 1908 (30e vol.), p. 939.

¹³ *Ami du clergé*, 1901 (23e vol.), p. 205..

¹⁴ *Ami du clergé*, 1901 (23e vol.), p. 205.

¹⁵ *Revue du clergé français*, cité dans la *Semaine religieuse* de Montréal, 27 mai 1901.

ridicule de supposer que Notre-Seigneur ait pu faire de la continuité matérielle des communions, *quand l'interruption ne dépend pas du fidèle*, une condition absolue sans laquelle il n'accorderait pas la grâce promise, — d'autant plus qu'il ne s'agit ici d'aucune grâce *ex opere operato*, mais seulement d'une faveur provoquée par la ferveur des fidèles et l'accomplissement d'une oeuvre indiquée par Jésus-Christ lui-même; la conclusion, c'est que le mois d'avril est supprimé et que les communions suivantes sont retardées d'un mois." L'abbé Boudinon ajoute: "Une décision a été donnée dans ce sens au sujet du trentain grégorien. Quoique les trente messes doivent être dites pendant trente jours consécutifs, on admet cependant que l'interruption nécessaire pendant les trois derniers jours de la semaine sainte ne nuit pas à l'efficacité du trentain. "

Enfin le *Messenger canadien du Sacré-Coeur de Jésus* a, dans son numéro de mars 1904, adopté la conclusion de l'*Ami du clergé*. Le numéro de mars 1915 contient le même enseignement.

C'en est assez pour montrer combien est fondée cette opinion que, lorsque le premier vendredi du mois d'avril tombe le vendredi saint, il n'y a pas à le compter dans la série et qu'on peut se contenter de communier un mois en plus pour compléter le nombre de neuf. Ainsi, les fidèles qui ont commencé cette série de communions au mois d'août 1919, ou plus tard, pourront prolonger leur série d'un mois et ainsi distribuer leur neuf communions en dix mois. Toutefois ceux qui hésiteraient encore auront toujours la faculté de recommencer leur série.

Chambly.

Abbé JOSEPH SAINT-DENIS.